

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 395 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, pour le fonctionnement de son chœur, à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache, 2 impasse Saint- Eustache à Paris (1er) au titre de l'année 2015. 2015-01831, 52685.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO